



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Note de conjoncture

2^e trimestre 2023



Auvergne-Rhône-Alpes

Note de conjoncture régionale

2^e trimestre 2023

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la
DRFiP, les DDFiP et les Urssaf de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

En Bref

En cumul sur le premier semestre 2023, le chiffre d'affaires des entreprises de la région augmente de 9 % sur un an (+ 10,3 % au niveau national). L'encaissement de la taxe sur la valeur ajoutée augmente de 5,8 % et celui des droits de mutations de 14,7 %. *A contrario*, les encaissements de la taxe de publicité foncière et de l'impôt sur les sociétés diminuent respectivement de 15,4 % et de 6,6 % sur un an. Les créations d'entreprises repartent à la hausse (+0,4 % de plus qu'au 1^{er} trimestre 2023). Les défaillances d'entreprises augmentent nettement (+ 53 % dans la région, contre +47 % au niveau national). Les taux de restes à recouvrer des entreprises payant mensuellement sont en diminution par rapport au 2^e trimestre 2022 (- 0,1 point).

L'emploi salarié est stable au 2^e trimestre. Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) diminuent de 0,8 % sur un an. Le taux de chômage baisse de 0,1 point au 2^e trimestre. Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C diminue de 0,3 %. La part des demandeurs d'emploi de longue durée baisse de 3,3 points sur un an. Les ruptures collectives de contrats de travail sont en forte hausse sur un an. En particulier, le nombre de ruptures à l'ouverture de dossiers de PSE font plus que doubler.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) diminuent respectivement de 1,5 % et de 13,5 % sur un an. Le nombre d'allocataires de la prime d'activité augmente de 3,2 %.

Les principaux indicateurs :

Chiffre d'affaires : (données cumulées entre janvier et juin 2023)		+ 9 % sur un an
Créations d'entreprises : (T2 2023)		+ 0,4 % sur un trimestre
Emploi salarié : (T2 2023)		stable sur un trimestre
Intérim : (T2 2023)		-2,9 % sur un trimestre
DPAE : (T2 2023)		- 0,8 % sur un an
Taux de chômage : (T2 2023)		stable sur un trimestre
Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC : (T2 2023)		- 0,3 % sur un trimestre
Revenu de solidarité active (RSA) : (juin 2023)		- 1,5 % sur un an
Prime d'activité : (juin 2023)		+ 3,2 % sur un an

Table des matières

Économie

<i>Pib régional</i>	4
<i>Chiffre d'affaires et investissement des entreprises</i>	5
<i>Encaissements fiscaux</i>	5
<i>Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers</i>	5
<i>Taux de restes à recouvrer</i>	6
<i>Créations et défaillances d'entreprises</i>	7
<i>Importations et exportations</i>	8
<i>Conjoncture hôtelière</i>	9
<i>Conjoncture immobilière</i>	10

Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim)</i>	11
<i>Déclarations préalables à l'embauche</i>	13
<i>Activité partielle</i>	13
<i>Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC)</i>	14
<i>Ruptures conventionnelles individuelles</i>	17
<i>Taux de chômage</i>	17
<i>Demande d'emploi trimestrielle</i>	18

Prestations sociales

<i>Bénéficiaires des prestations de solidarité</i>	20
--	----

Économie

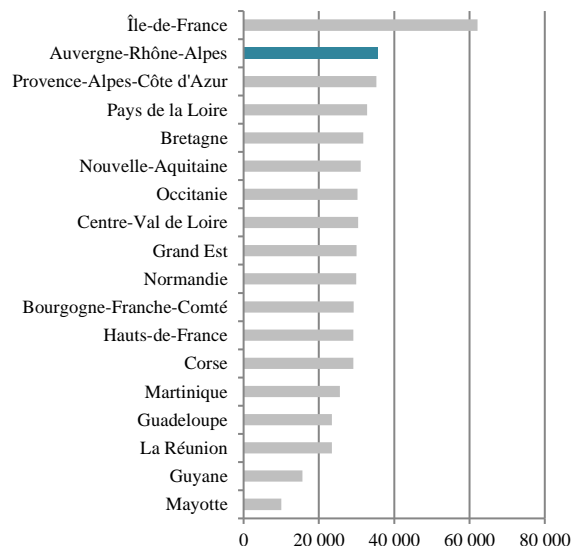
Le Pib régional

Source : Insee - Comptes régionaux base 2014, Estimations de population

Année : 2021

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (290 877 millions d'euros en 2021). Par habitant, cela correspond à 35 765 euros, soit un chiffre supérieur à toutes les autres régions à l'exception de l'Île-de-France (62 105 euros).

Pib par habitant



Le chiffre d'affaires et l'investissement des entreprises de la région en hausse

En cumul sur le premier semestre de l'année 2023, toutes activités confondues, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint un peu plus de 287 110 millions d'euros et a ainsi augmenté de 9 % sur un an. Au niveau national, la hausse est de 10,3 %.

Le chiffre d'affaires augmente dans tous les secteurs : + 9,5 % dans l'industrie (contre + 5,8 % au niveau national), + 4,7 % dans la construction (contre + 0,2 % au niveau national), et + 3 % dans le commerce (contre + 5,1 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises augmente de 11 % sur un an (contre +6 % au niveau national).

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2022 (en M€)	Montant 2023 (en M€)	Evolution annuelle
Chiffre d'affaires :			
Total Auvergne Rhône-Alpes	263 329	287 117	9,0%
Dont : Industrie	65 750	71 995	9,5%
Construction	24 354	25 505	4,7%
Commerce	88 104	90 755	3,0%
Total France	2 998 809	3 308 038	10,3%
Investissement :			
Auvergne-Rhône-Alpes	1 888	2 097	11,0%
France	23 028	24 401	6,0%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 30 juin

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région et portent désormais sur la période d'activité des entreprises et non plus sur la date de déclaration auprès de l'administration fiscale (pour les années 2022 et 2023).

Les encaissements fiscaux évoluent de façon contrastée

Les **encaissements fiscaux** recouverts par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes [voir encadré] évoluent de façon contrastée sur un an. L'encaissement de l'impôt sur les sociétés baisse de 6,6 %, celui de la taxe de publicité foncière baisse de 15,4 %. *A contrario*, les encaissements de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits de mutation augmentent respectivement de 5,8 % et de 14,7 %.

Montant et évolution des encaissements fiscaux

	Montant 2022 (en M€)	Montant 2023 (en M€)	Evolution annuelle
Impôt sur les sociétés	3 443	3 215	-6,6%
Taxe sur la valeur ajoutée	9 511	10 063	5,8%
Taxe de publicité foncière	939	794	-15,4%
Droits de mutation	909	1 043	14,7%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 30 juin

Les encaissements d'impôts sur les sociétés et de TVA comptabilisés ici ne couvrent que les seules entreprises privées ayant leur siège dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions d'euros.

Hausse du nombre de dossiers traités par la CCSF et des effectifs concernés

En cumul sur le premier semestre 2023, 251 dossiers ont été traités par les **CCSF des directions des finances publiques de la région** (dont 110 pour le seul département du Rhône), soit 98 de plus qu'un an auparavant. Les effectifs correspondants sont en hausse (125 personnes concernées de plus sur un an).

Dossiers traités et effectifs correspondants

	2022	2023
Dossiers traités	153	251
Effectifs salariés correspondants	5 197	5 322

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 30 juin

La commission des chefs de services financiers (CCSF), les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales. Les échéanciers qu'elle accorde sont pour une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois. Au-delà, les difficultés de l'entreprise nécessitent généralement un traitement judiciaire.

Légère hausse du taux de restes à recouvrer à 30 jours au 2^e trimestre 2023, baisse du taux à 90 jours

Fin juin 2023, le **taux de restes à recouvrer** [voir encadré] à 30 jours (échéances de mai 2023) atteint 1,6 %, soit une hausse de 0,1 point par rapport au mois de mai 2022. Il baisse dans l'hébergement-restauration (-2,6 points), secteur où le taux est habituellement le plus élevé, mais augmente de 1,6 point dans le commerce.

A l'inverse, le taux à 90 jours (pour les échéances de mars 2023) est en baisse de 0,8 point par rapport à mars 2022. Il atteint 1 %.

Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus

Données observées à fin juin 2023	Taux en montant	Évolution 2023/2022
Échéance + 30 jours (mois de l'échéance)	1,6% (mai-2023)	0,1 pt
Dont : Industrie	0,6%	-0,2 pt
Construction	2,8%	-0,2 pt
Commerce	2,6%	1,6 pt
Hébergement-Restauration	3,4%	-2,6 pt
Autres services	1,6%	0,1 pt
Intérim	0,8%	0,0 pt
Échéance + 90 jours (mois de l'échéance)	1,0% (mars-2023)	-0,8 pt

Source : Urssaf

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

Les données de l'Urssaf

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les taux de restes à recouvrer (impayés) sont calculés, pour les entreprises payant mensuellement, comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

Hausse des créations d'entreprises sur le trimestre, mais baisse sur un an

Au 2^e trimestre 2023, les créations d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes sont en hausse (+0,4 % sur un trimestre, contre +0,8 % au niveau national) pour s'établir à un peu moins de 29 700. Les créations hors micro-entreprises reculent de 0,1 % alors que les créations de micro-entreprises sont en hausse de 0,6 %.

Les créations d'entreprises sont en hausse dans l'industrie (+2,4 %) et dans le regroupement des activités « commerce, transports, hébergement et restauration » (+7,7%). A l'inverse, elles diminuent dans la construction (-13,6 %) et dans les services (-0,1 %).

Sur un an, les créations d'entreprises diminuent de 1,5 % dans la région, alors qu'elles sont en hausse de 0,3 % au niveau national.

Nombre et évolution des créations d'entreprises

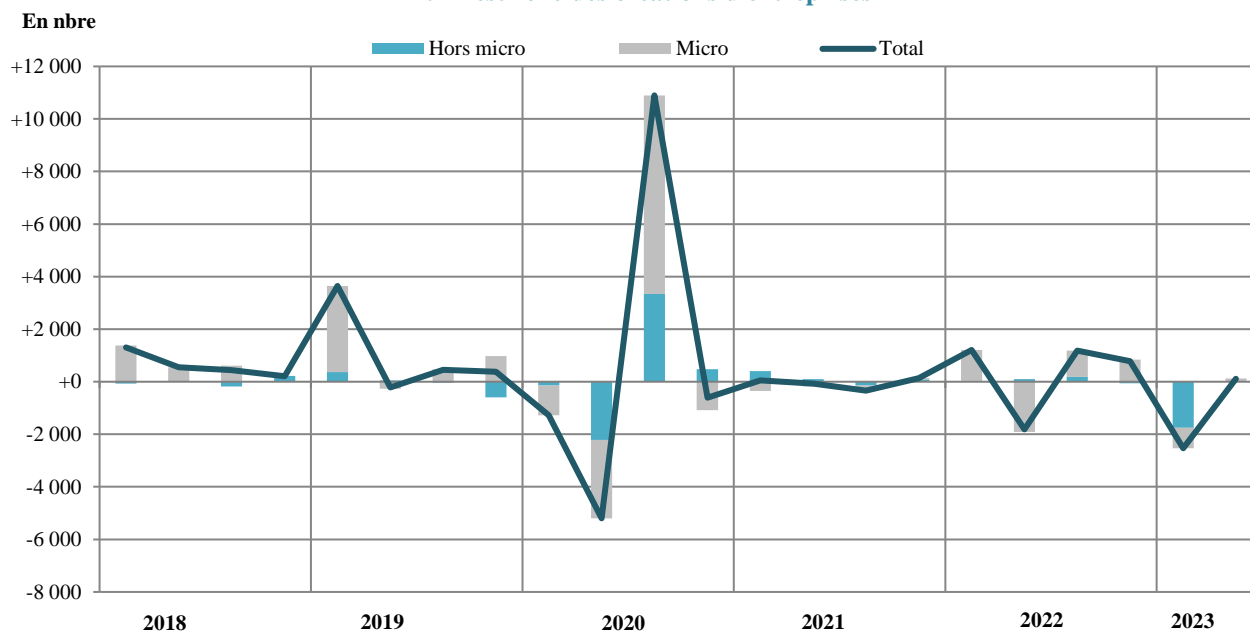
	Nombre de créations			Variation	
	2 ^e Trim. 2022	1 ^{er} Trim. 2023	2 ^e Trim. 2023	Trim.	Annuelle
Total régional	30 139	29 574	29 688	0,4%	-1,5%
hors micro-entrepreneurs	11 915	10 296	10 290	-0,1%	-13,6%
micro-entrepreneurs	18 224	19 278	19 398	0,6%	6,4%
Total France	256 436	255 214	257 312	0,8%	0,3%
hors micro-entrepreneurs	103 697	95 227	96 278	1,1%	-7,2%
micro-entrepreneurs	152 739	159 987	161 034	0,7%	5,4%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré 5 731 entre début juillet 2022 et fin juin 2023, soit une hausse de 53 % sur un an. Au niveau national, les défaillances d'entreprises augmentent de près de 47 % sur la même période.

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

Refonte du dispositif des créations d'entreprise

Depuis janvier 2022, les statistiques de créations d'entreprises ont subi une évolution profonde de leur dispositif de calcul.

Les statistiques de créations d'entreprises couvrent désormais l'ensemble des entreprises non agricoles appartenant au secteur marchand (vendant des biens ou des services à un prix économiquement significatif) et produisant des biens ou des services. Cette définition ne tient plus compte, notamment, du caractère « exploitant » ou « non exploitant » des entreprises. Les entreprises considérées comme « non exploitantes », c'est-à-dire mettant à disposition d'une autre unité productive des moyens de production, sont donc comptabilisées dans les créations d'entreprises, alors qu'elles en étaient auparavant exclues. Ces entreprises peuvent produire de la valeur ajoutée et relèvent donc bien de la statistique d'entreprise.

Hausse des exportations et baisse des importations sur un an

Au 2^e trimestre 2023, le montant des **exportations** atteint 18,4 milliards d'euros, soit une hausse de 0,6 % par rapport au 2^e trimestre 2022. Dans le même temps, le montant des **importations** atteint 20,2 milliards d'euros. Elles sont en baisse de 0,3 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 12,5 % au 1^{er} semestre 2023 (+ 0,1 point sur un an). Elle est de 10,4 % au niveau national.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Hausse de l'activité hôtelière sur un an

Au 2^e trimestre 2023, environ 5 737 nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 3,5 % sur un an, contre + 4,9 % en France métropolitaine.

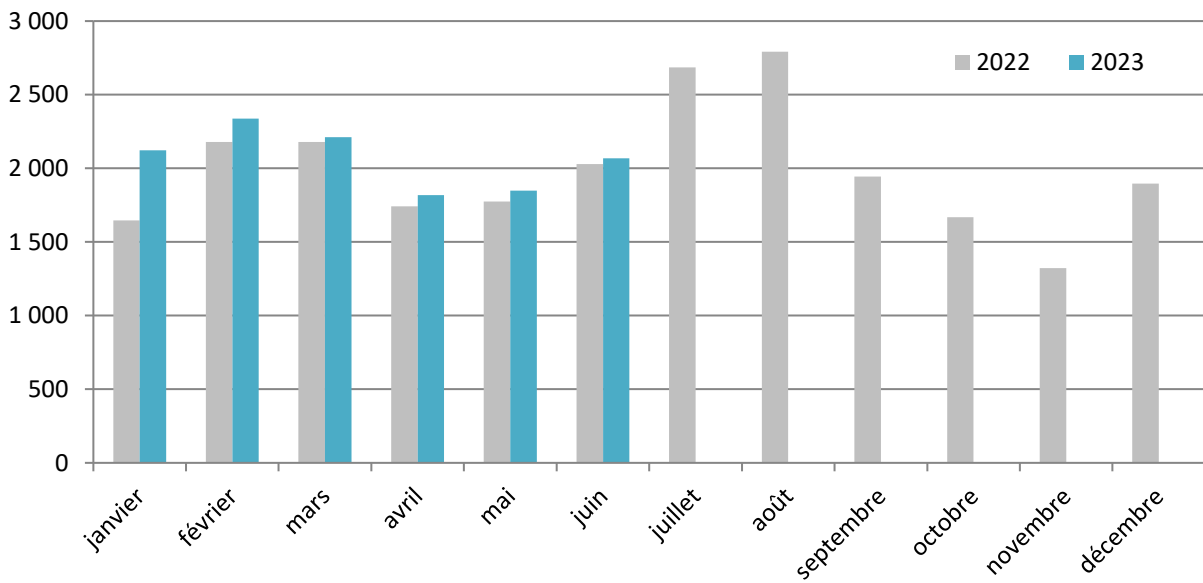
Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

	T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023*
Nombre de nuitées en milliers					
Auvergne-Rhône-Alpes	5 544	7 423	4 886	6 670	5 737
France métropolitaine	57 269	70 589	48 226	42 538	60 049
Evolution annuelle					
Auvergne-Rhône-Alpes	100,1%	7,4%	6,3%	11,1%	3,5%
France métropolitaine	54,2%	23,5%	15,7%	19,2%	4,9%

*données provisoires

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

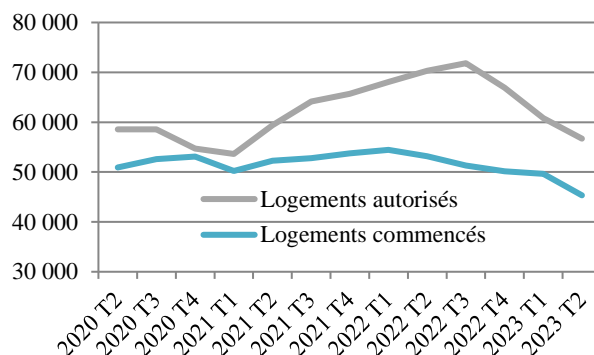
Baisse des autorisations de logements neufs et des mises en chantiers

Entre juillet 2022 et fin juin 2023, 57 620 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une baisse de plus de 23 % par rapport à l'année précédente (contre -20,2 % au niveau national). Les autorisations de logements baissent dans tous les départements : de -11 % en Haute-Savoie à -42 % dans l'Ain.

Sur la même période, 45 330 **logements ont été mis en chantier**, soit une baisse de près de 14 % par rapport à l'année précédente (-14 % également au niveau national). Cette baisse concerne aussi bien les logements individuels que les logements collectifs. Les mises en chantier diminuent dans tous les départements à l'exception de l'Allier et de la Loire.

Concernant **les locaux neufs, les autorisations de construire** représentent environ 5,2 millions de m² entre début juillet 2022 et fin juin 2023, soit une baisse de 1,1 % par rapport à l'année précédente. **Le nombre de locaux commencés** diminue de près de 17 % sur un an. Il atteint environ 2,9 millions de m² sur la période.

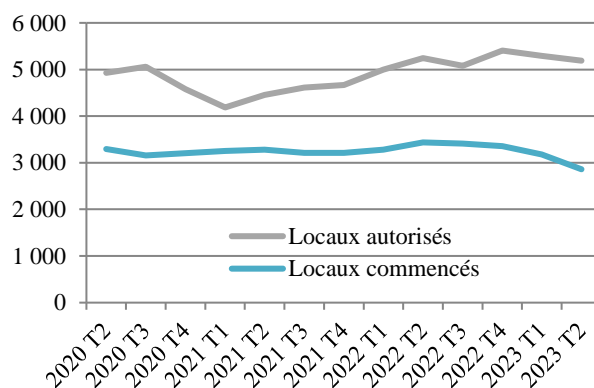
La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
En milliers de m², estimation en date de prise en compte

Emploi et chômage

Stabilité de l'emploi salarié au 2^e trimestre 2023

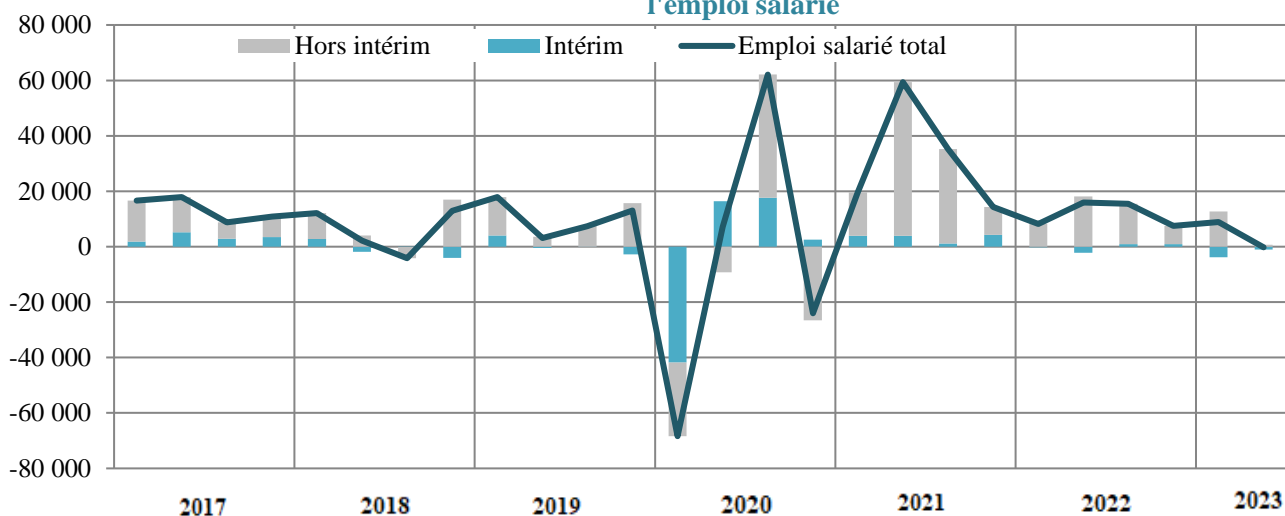
En Auvergne-Rhône-Alpes, l'**emploi salarié** est quasi stable au 2^e trimestre 2023. Il ne baisse, en effet, que d'environ 300 emplois, alors qu'il augmente de 0,1 % au niveau national (hors Mayotte). La région comptabilise environ 3 258 700 salariés. L'emploi salarié hors intérim

augmente de 800 emplois, alors que l'emploi intérimaire baisse de 1 100 emplois (0,9 %).

L'emploi salarié progresse de 0,1 % dans le secteur public et affiche une quasi stabilité dans le privé (1 000 emplois de moins).

Sur un an, la région gagne environ 31 600 emplois salariés (+ 1 %, comme au niveau national).

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

Note de lecture : Au 2^e trimestre 2023, l'emploi salarié total est quasi stable, avec une très légère baisse d'environ 300 emplois : + 1 100 emplois hors intérim, - 800 emplois intérimaires

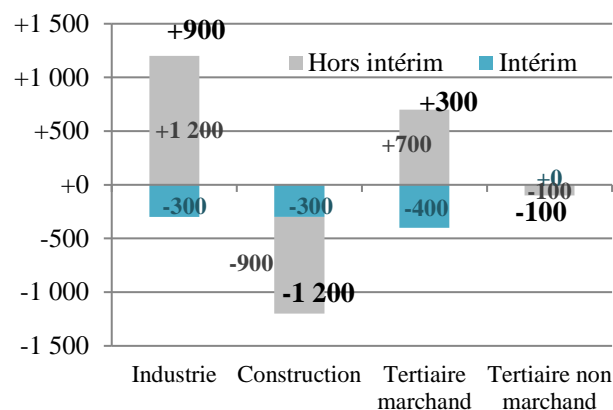
Au **2^e trimestre 2023**, l'emploi salarié augmente de 0,2 % dans l'**industrie** (+ 900 emplois). Il augmente en dehors de l'intérim (+ 1 200 emplois), alors que le nombre d'intérimaires est en baisse (- 300 emplois). Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie augmente de 1,2 %.

Les effectifs salariés dans la **construction** baissent par rapport au trimestre précédent et sur un an (respectivement -0,5 % et -0,8 %).

Le secteur **tertiaire marchand** augmente très légèrement au 2^e trimestre (+ 300 emplois), porté par l'emploi hors intérim (+ 700 emplois). Sur un an, les effectifs augmentent de 1,4 %.

L'emploi salarié est stable dans le **tertiaire non marchand** par rapport au trimestre précédent. Il augmente de 0,7 % sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee
Données CVS

Les chiffres de l'emploi salarié régional du **3^e trimestre 2023** seront disponibles en **janvier 2024**.

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2022 T2	2023 T1	2023 T2	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	25 100	25 700	25 400	-1,0%	1,4%	1,1%
Industrie	544 400	550 000	551 000	0,2%	1,2%	7,7%
Construction	221 500	220 900	219 800	-0,5%	-0,8%	8,9%
Tertiaire marchand	1 461 400	1 481 000	1 481 300	0,0%	1,4%	2,9%
Tertiaire non marchand	974 700	981 300	981 200	0,0%	0,7%	0,6%
Total régional	3 227 100	3 259 000	3 258 700	0,0%	1,0%	3,4%
Dont : Intérim	114 000	112 000	110 900	-0,9%	-2,7%	
Hors intérim	3 113 100	3 147 000	3 147 800	0,0%	1,1%	
Dont : Secteur privé	2 564 600	2 592 600	2 591 600	0,0%	1,1%	
Secteur public	662 500	666 400	667 100	0,1%	0,7%	
Total France (Hors Mayotte)	26 801 200	27 060 100	27 081 000	0,1%	1,0%	3,1%

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

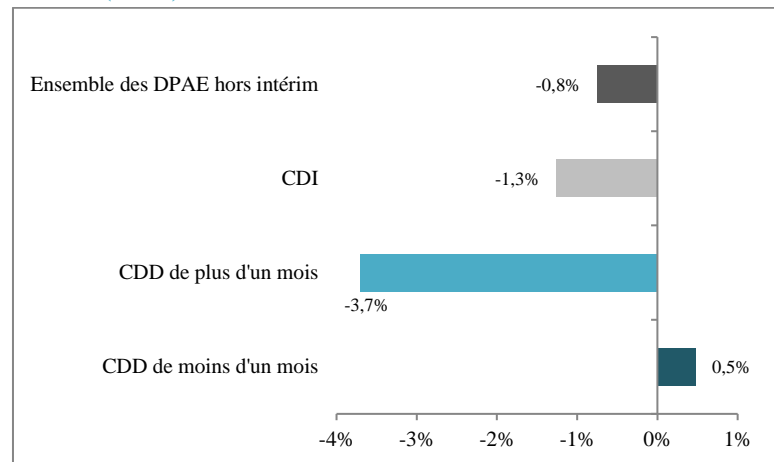
* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

Les déclarations préalables à l'embauche en baisse sur un an

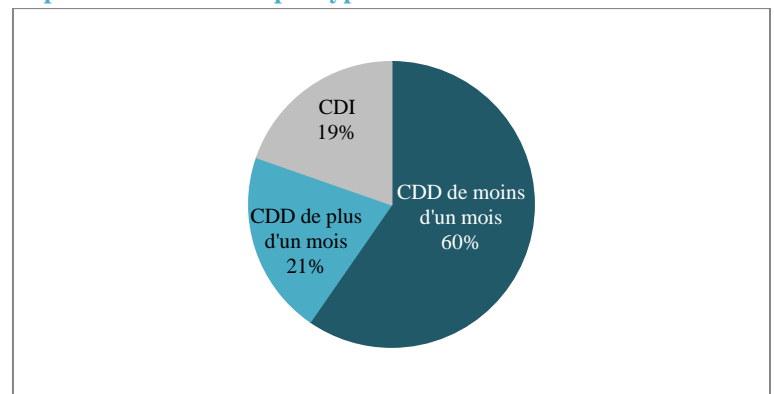
Au 2^e trimestre 2023, on dénombre environ 761 000 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE diminue de 0,8 % sur un an. Les CDI sont en baisse de 1,3 %, et les CDD de plus d'un mois de 3,7 %. *A contrario*, les CDD de moins d'un mois augmentent de 0,5 % sur un an. Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (81 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (60 %).

Les intentions d'embauche diminuent dans tous les secteurs : -3,2 % dans la construction, -2 % dans l'industrie et -0,3 % dans les services (qui totalisent 92 % des déclarations d'embauche).

Évolution annuelle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



Répartition des DPAE par type de contrats



Source : AcoSS/Urssaf
Données CVS – 2^e trimestre 2023

Plus de 8 500 salariés concernés par l'activité partielle, chaque mois, au 3^e trimestre 2022

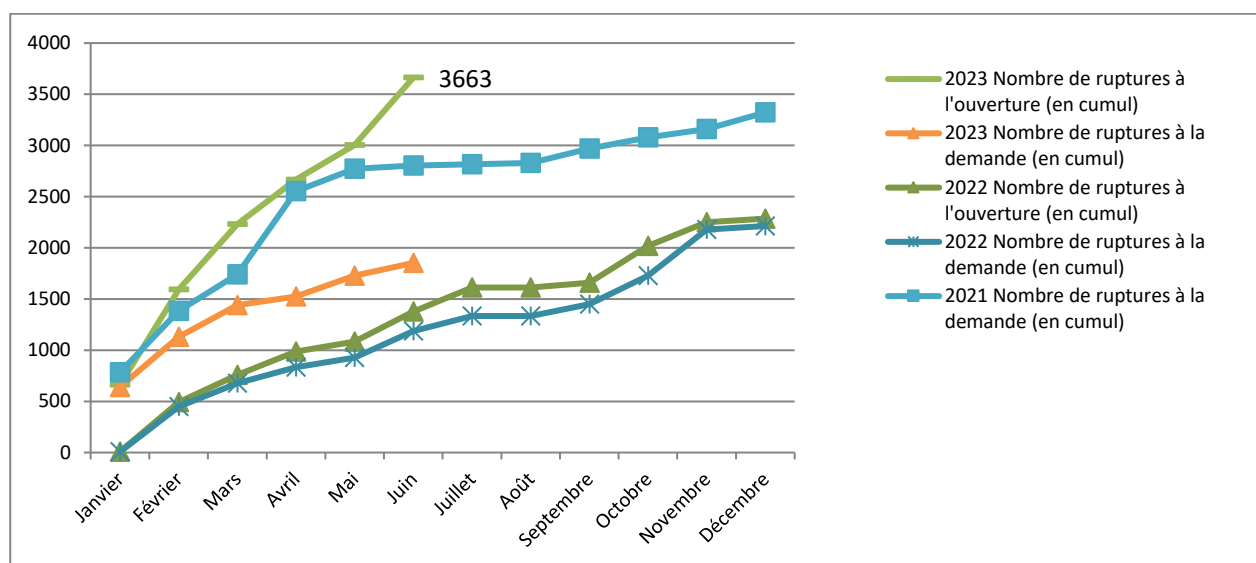
Au 3^e trimestre 2022, en Auvergne-Rhône-Alpes, 8 540 salariés bénéficieraient, en moyenne, chaque mois, de l'activité partielle, pour 685 170 heures indemnisées (selon des données en cours de consolidation, mises à disposition par l'ASP, la DARES et la DGEFP, issues du SI APART/DSN). En termes d'effectif concerné (10,2 % du total France entière), la région passe au 2^e rang, après l'Île-de-France. Dans la région, le secteur « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » concentre 60 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en moyenne, chaque mois, au 3^e trimestre 2022, suivi du regroupement « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (20 % des effectifs) puis du regroupement « Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » (13,6 % des effectifs).

Contrairement aux précédentes données diffusées par la DARES le 22 mars 2023, les résultats par échelon géographique (région, département, etc.) ne sont plus disponibles pour les deux derniers trimestres estimés, et ce, faute de qualité statistique suffisante, dans un contexte de net reflux du recours au dispositif sur la période récente. Ils restent disponibles avec deux trimestres de recul.

Ruptures collectives : hausse sensible des RCC, des PSE et des autres licenciements économiques collectifs

En cumul entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2023, 3 663 suppressions d’emplois situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été annoncées, en début de procédure, dans le cadre de plans de sauvegarde de l’emploi (PSE) (près de trois plus qu’un an auparavant) et 327 dans le cadre de ruptures conventionnelles collectives (RCC) (+ 51 % sur un an). Sur la même période, le nombre de licenciements économiques collectifs annoncés est en hausse : 2 355 dans le cadre de licenciements économiques collectifs (LICEC) de moins de 10 salariés (+ 47 % sur un an) et 1 113 dans le cadre de licenciements économiques collectifs de 10 salariés ou plus (+44 % sur un an). Tous ces licenciements n’ont pas encore été validés à ce stade.

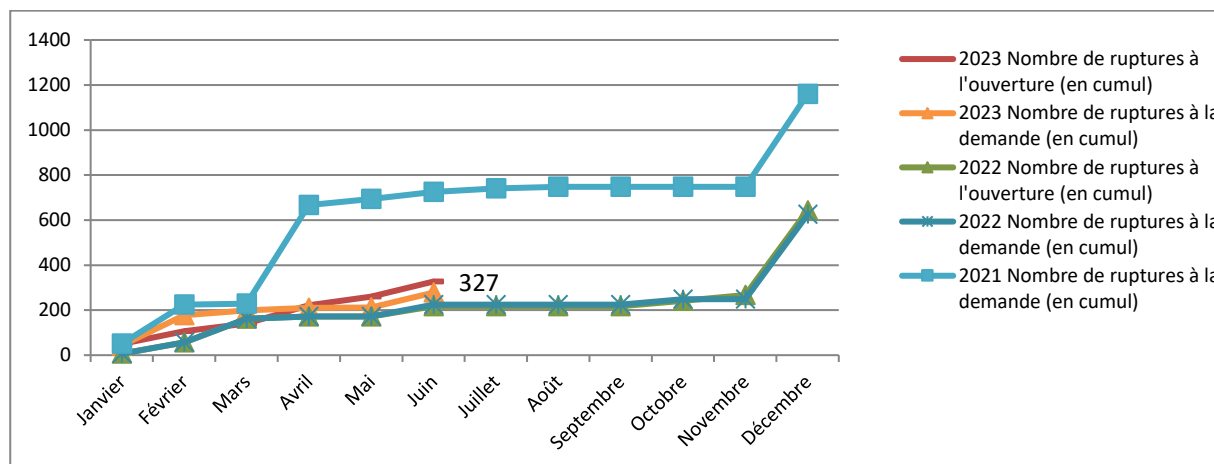
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de PSE pour les dossiers créés entre 2021 et 2023



NB : Le nombre de ruptures d’emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

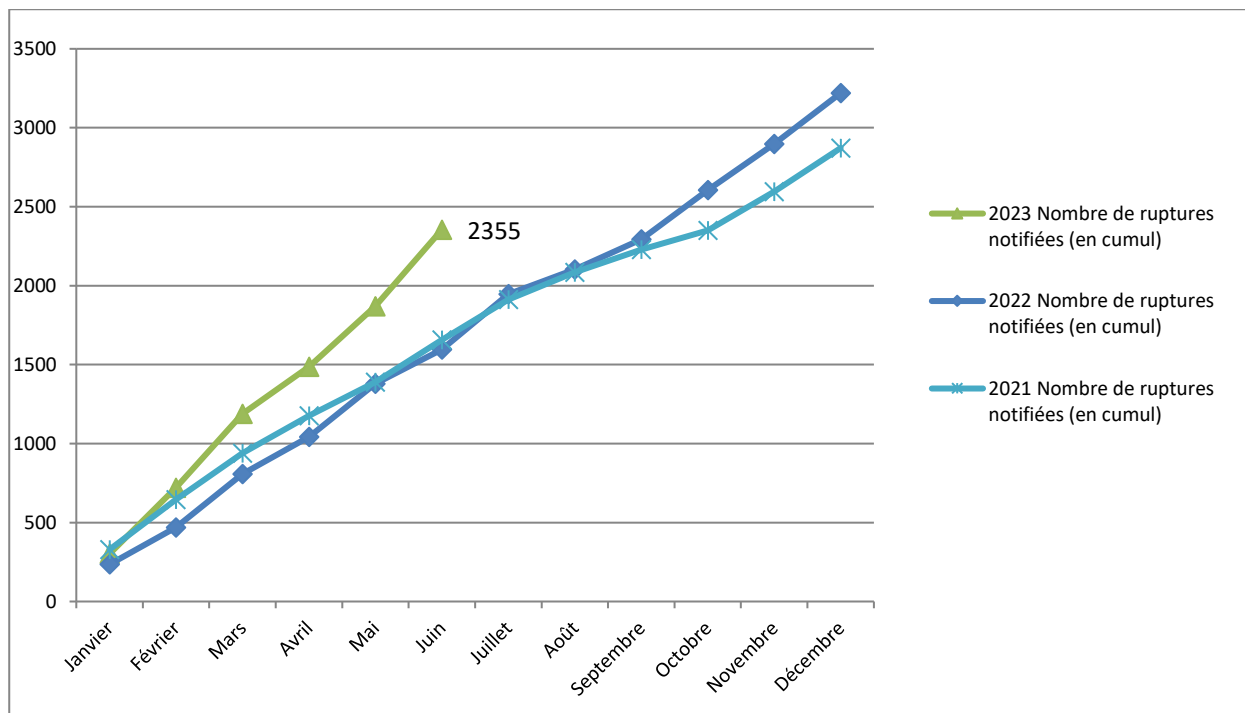
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de RCC pour les dossiers créés entre 2021 et 2023



NB : Le nombre de ruptures d’emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

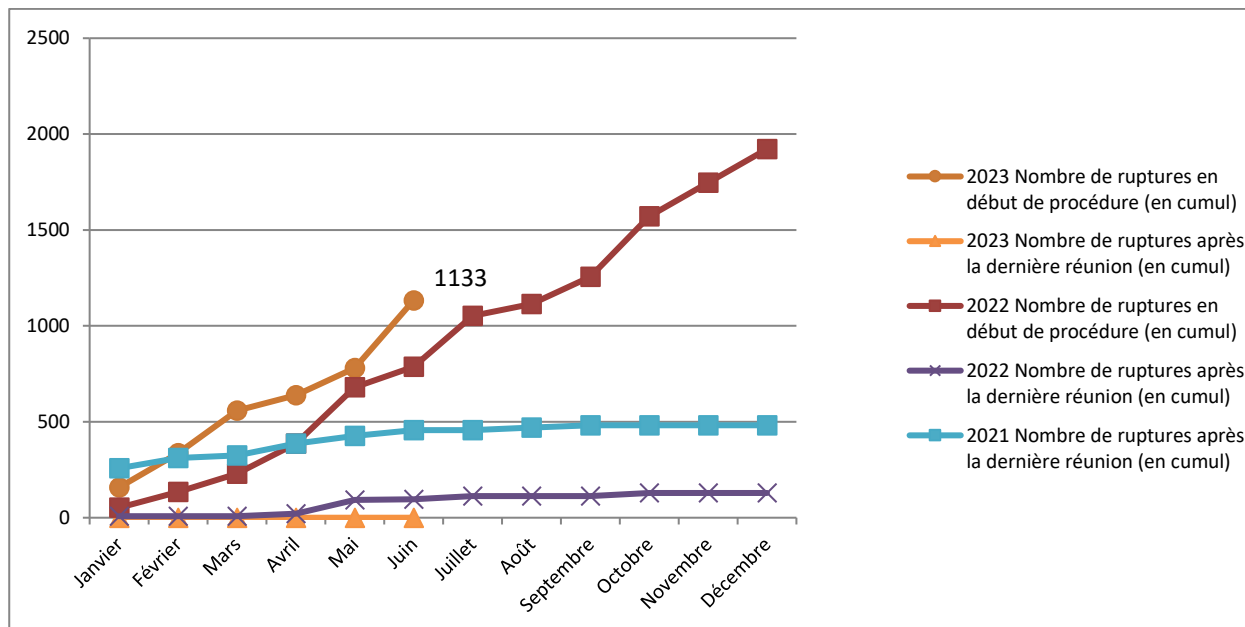
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures notifiées dans le cadre de LICEC de moins de 10 salariés pour les dossiers créés entre 2021 et 2023



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures de contrats dans le cadre de LICEC de 10 salariés et plus pour les dossiers créés entre 2021 et 2023



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Définitions

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

-toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

-toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

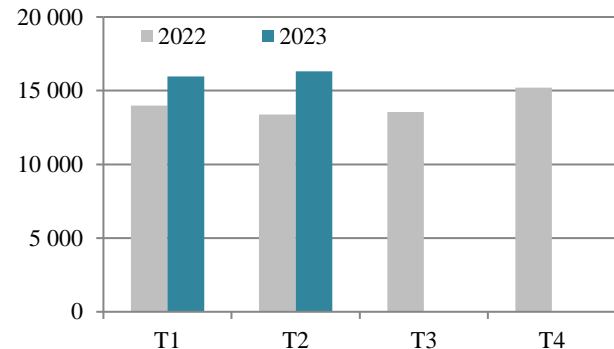
Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

Les ruptures conventionnelles individuelles en forte hausse sur un an

Au 2^e trimestre 2023, environ 16 300 **ruptures conventionnelles individuelles** de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 18 % par rapport au 2^e trimestre 2022. Par ailleurs, ce trimestre, 0,5 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,6 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées augmentent de 6 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



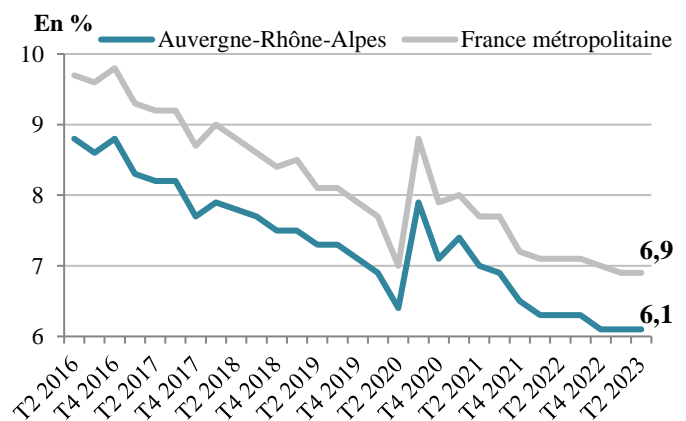
Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Stabilité du taux de chômage au 2^e trimestre 2023

Au 2^e trimestre 2023, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes est stable par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 6,1 %. Il reste inférieur de 0,8 point à celui de la France métropolitaine (6,9 % ; stable également sur un trimestre). La région se situe au 3^e rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Pays-de-la-Loire (5,6 %) et Bretagne (5,8 %).

Sur un an, le taux de chômage baisse de 0,2 point dans la région et en France métropolitaine.

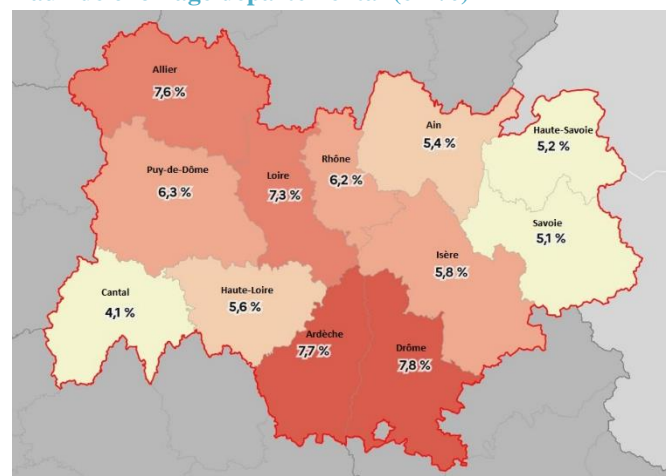
Taux de chômage trimestriel (en %)



Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4,1 % dans le Cantal à 7,8 % dans Drôme. Sur le trimestre, il est stable dans tous les départements. Il ne recule qu'en Ardèche (-0,1 point).

Sur un an, le taux de chômage baisse dans tous les départements de la région à l'exception du Cantal et de la Loire où il augmente de 0,1 point dans les deux cas.

Taux de chômage départemental (en %)



Source : Insee, taux de chômage localisés
 Données CVS

Les chiffres du **taux de chômage** régional du 3^e trimestre 2023 seront disponibles en **janvier 2024**.

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de Pôle emploi par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à Pôle emploi notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

La demande d'emploi en catégories ABC baisse au 2^e trimestre 2023 et sur un an

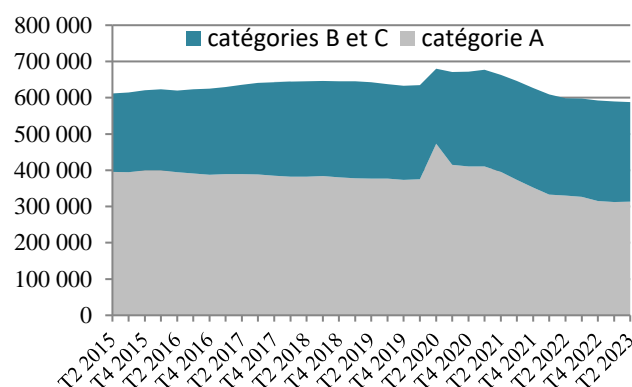
Au 2^e trimestre 2023, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 587 580 demandeurs d'emploi en catégories ABC (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en baisse de 0,3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2023. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) augmente sur un trimestre (+0,3 %). Les catégories B et C (regroupées) diminuent de 1 %. Au 2^e trimestre 2023, les catégories B et C représentent 46,7 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, contre 47 % au trimestre précédent.

Sur un an, la demande d'emploi des catégories ABC baisse de 1,8 %. La catégorie A baisse de 5,1 %, alors que les catégories B et C regroupées augmentent de 2,2 %.

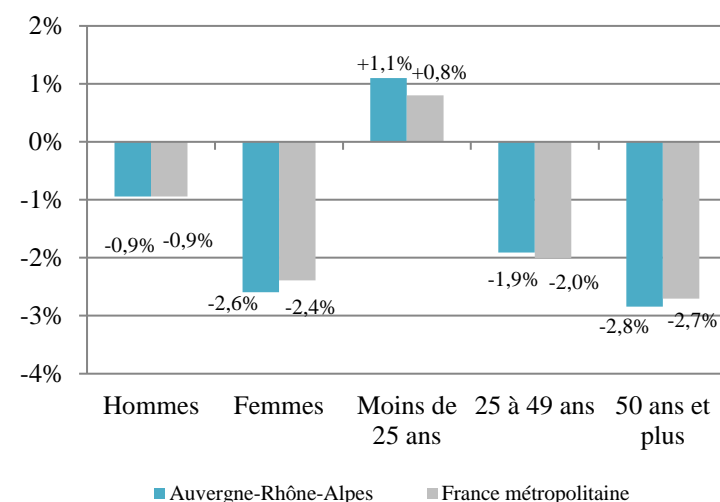
La demande d'emploi (catégories ABC) dans la région baisse davantage pour les femmes (- 2,6 %) que pour les hommes (- 0,9 %) par rapport au 2^e trimestre 2022.

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans augmente de 1,1 %, celui des 25 à 49 ans baisse de 1,9 %, et celui des 50 ans et plus baisse de 2,8 %.

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



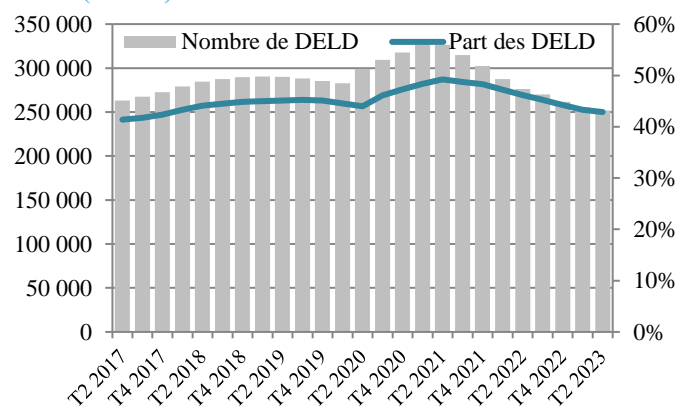
Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : Pôle emploi-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus baisse de 8,8 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 46,2 % au 2^e trimestre 2022 à 42,9 % au 2^e trimestre 2023. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à Pôle Emploi depuis 577 jours en moyenne, soit 31 jours de moins qu'au 2^e trimestre 2022.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Lecture : Au T2 2023, on dénombre en moyenne 251 930 demandeurs d'emploi de catégorie ABC inscrits depuis plus d'un an, soit 42,9 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Prestations sociales

Baisse du nombre d'allocataires du RSA, de l'ASS sur un an et hausse des allocataires de la prime d'activité

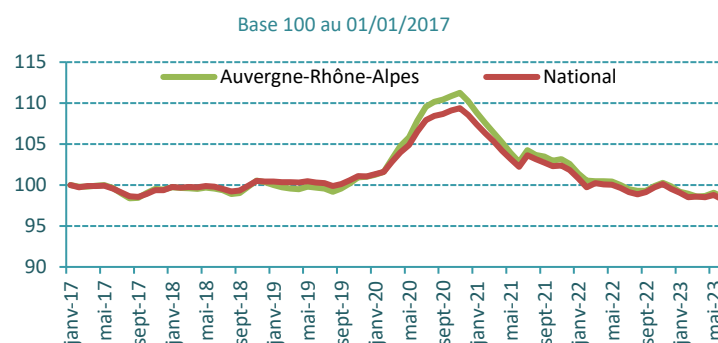
Fin juin 2023, on dénombre 155 460 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en baisse de près de 1,5% sur un an. Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre d'allocataires du RSA avait augmenté considérablement pour atteindre un pic en octobre 2020. Il se trouve désormais en-dessous de son niveau d'avant la crise sanitaire (février 2020).

Fin mai 2023, on dénombre 16 452 bénéficiaires du contrat d'engagement jeune (CEJ), dispositif mis en place le 1^{er} mars 2022, en remplacement de la **garantie jeunes**.

Fin mai 2023, 23 360 personnes bénéficient de **l'allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une baisse de 13,5 % par rapport à mai 2022. Malgré un rebond en juillet 2021, la baisse se poursuit.

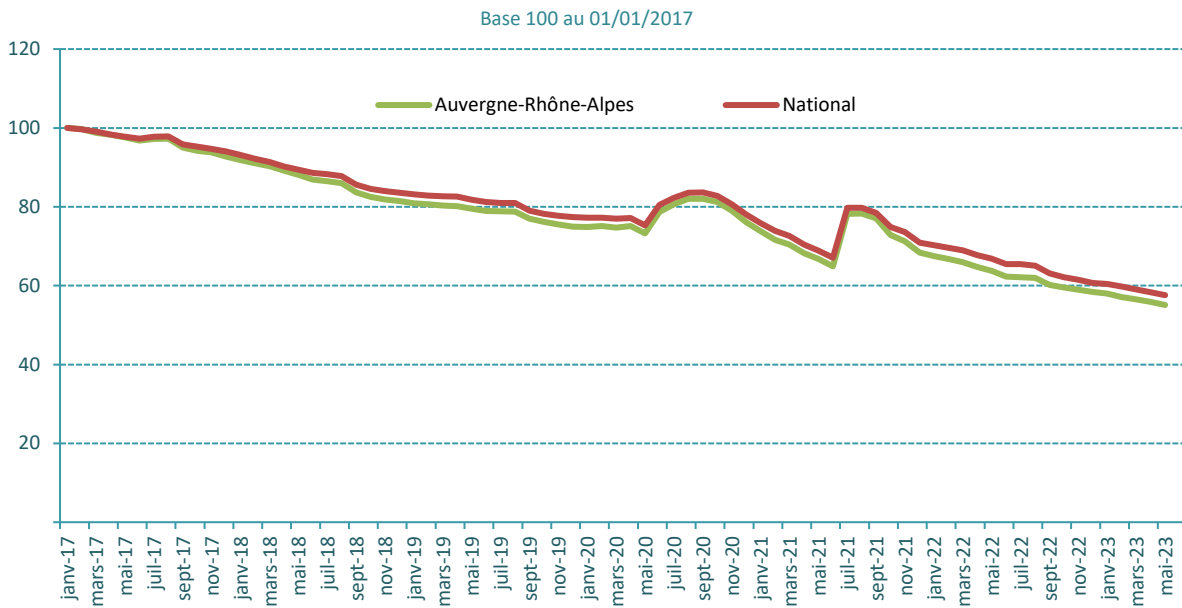
Fin juin 2023, on dénombre 537 310 allocataires de la **prime d'activité** dans la région, soit une hausse de 3,2 % par rapport à juin 2022.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)



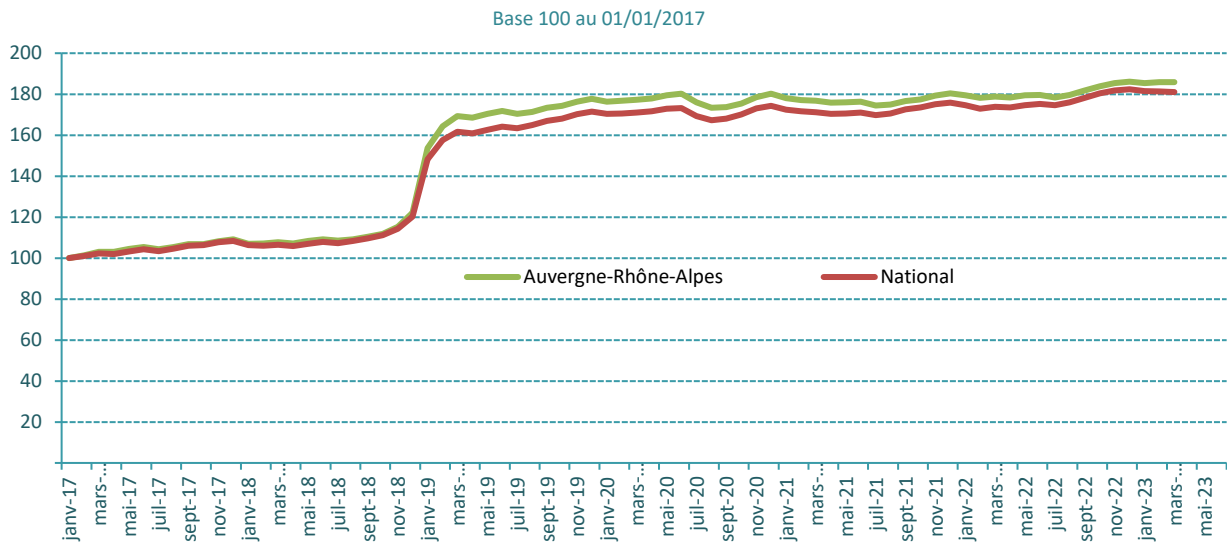
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Définitions

- Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active** (RSA) s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique** (ASS) est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

- Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** était un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvaient en situation de précarité. Il leur offrait, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale, ainsi qu'une allocation. Le 1^{er} mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune** (CEJ). Il s'adresse sous certaines conditions aux **jeunes de 16 à 25 ans** et aux **personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées**. Ce contrat peut se traduire notamment par des **stages**, des **formations** et un **service civique**. Le but est **d'accéder à un emploi durable**.

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

Les personnes en situation de handicap dans le Rhône- JAKSE Christine (DREETS ARA), juillet 2023

Les travailleurs pauvres en Auvergne-Rhône-Alpes – DECORME Hélène, LECROART Aude (INSEE) – en partenariat avec la DREETS ARA, juillet 2023

Panorama statistique 2022 - Cohésion sociale– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), juin 2023

Les pratiques des comités sociaux et économiques d’Auvergne-Rhône-Alpes en matière de santé, sécurité et conditions de travail – GRAFF Didier, MEYER Pascale (DREETS ARA), mars 2023

L’évolution de l’apprentissage en Auvergne-Rhône-Alpes – SEON Martial (DREETS ARA), février 2023

Chômage, emploi et niveau de vie des personnes de 20 à 29 ans – GRAFF Didier (DREETS ARA), février 2023

Une insertion professionnelle des 16-29 ans très hétérogène, mais toujours fortement liée au diplôme – GAUTHAY Grégoire, PRIVAS Christophe (INSEE), en partenariat avec SEON Martial et JAKSE Christine (DREETS ARA), décembre 2022

Les librairies en Auvergne-Rhône-Alpes – SOUTOUL Fanny (DREETS ARA), décembre 2022

Les tensions sur le marché du travail en 2021 – OLKOWICZ Isabelle (Pôle emploi), VAN PUymbroeck Cyrille (DREETS ARA), octobre 2022

Panorama statistique 2021 - Cohésion sociale– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), juillet 2022

Chiffres clés :

Demande d’emploi régionale et départementale, 2^e trimestre 2023, DREETS ARA –Pôle emploi, juillet 2023

Taux de chômage régional et départemental au 2^e trimestre 2023 – DREETS ARA, octobre 2023

Emploi salarié régional et départemental au 2^e trimestre 2023 – DREETS ARA, octobre 2023

Directrice de la publication : Isabelle NOTTER

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution de Marie-Laure DOLY (DRFiP), des correspondants des DDFiP et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA

Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

